



Obligations alimentaire grand mere

Par **usty311**, le **07/04/2009** à **10:48**

Bonjour,

j'ai une obligation alimentaire ,que je doit payer pour ma grand mere, mon pere lui verse une partie ,et moi se qui manque ,soit 333.18 euros , mais ma situation proffessionel a changer depuis l'année derniere et je n'arrive plus a payer ,j'etats artisan et depuis j'ai vendu mon affaire, je garde une parti de l'argent gagner par la vente du commerce, pour me reinstaler, le tresor public me demande de payer se qui manque depuis le mois de janvier, l'etat peut il faire main base sur l'argent qui me reste avant que je puisse me réinstaler, je me demande i je n'est pas fait une erreur de m'arranger avec le tuteur , sans passer par le jaf, j'ai un gros pret immobilier, deux enfants et la je ne c'est quoi faire , vers qui me tourner ,certe j'avais une bonne situation mais depuis sa a bien change, meme les banques sont retisantes quand ils onts tous les elements en mains, la maison +l'obligation alimentaire il me disent que je n'arriverais pas a vivre , alors j'aimerais si c'est possible de faire baisser cette obligaion mas comment faire ; ma maison est en jeu ainsi que ma vie proffessionel,merci de m'avoir ecouter ,et en esperant des reponses de votre part

Par **Upsilon**, le **10/04/2009** à **20:16**

Bonjour et bienvenue sur notre site.

Je vais tacher de répondre à toutes vos questions, mais pourriez vous, s'il vous plait, reprendre plus clairement tout ce qu'il vous arrive, en essayant de séparer et détailler vos problèmes.

Je résume ce que j'ai compris ?:

Vous étiez propriétaire d'un fonds artisanal que vous avez revendu.
Vous avez emprunté une somme d'argent pour acquérir votre maison.
Vous êtes débiteur d'une pension alimentaire pour aider votre grand mère à vivre.

Que vous demande le trésor public ?
Vous voulez baisser la pension de votre grand mère ?

Par **usty311**, le **11/04/2009** à **08:29**

bonjour ,j'ai suis ancien artisan ,j'ai vendu le fond en mai 2008,et je suis actuellement a la recherche d'un autre fond,en septembre 2008 j'ai reçu un courrier me disant que j'avais une obligation alimentaire pour ma grand mere, moi ja verse 333.18euros mon pere 100 euros, mais voila j'ai commencer a payer en octobre 2008 sans me poser de question , aujourd'hui je n'est plus les moyens de payer cette oblgtion, car je prend sur le capital qui me restais pour acheter mon nouveau commerce ,
le tresor public lui ,me demande de verser la somme 999.54 soit 3 mois que je paye plus, j'ai peur que le tresor public fasse main basse sur le capital qui me reste, peuvent il le faire ?
es-que j'ai fait une erreur de ne pas saisir le jaf ?
est il possible de reduire l'obligation ?
le probleme c'est l'obligation alimentaire, est baser sur mes revenu, et là sa bloque,tres bon revenu , comme c'est baser sur la declaraton impot,
et que moi et ma femme travaillons ensemble, plus aucun revenu depuis 2008 , durant ces 1 an nous avons vecu sur la vente de notre commerce,
de plus ,hier j'ai reçu un nouveau courrier ,du tresor public, et là surprise il se trouve qu'ily a un une dette de 16.000 euro .
car ma grand mere est rentrer en maison de retraite en novembre 2007,
es-que je vais etre obliger de payer sa aussi ?
chose important mon pere est sous tutelle, et ma grand mere aussi
merci , upsilon de m'avoir repondu